

**MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT
EN CLINIQUE DES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES**

- 2025 -

Secrétariat du concours commun d'admission de l'Internat NAC des ENVF
Bureau des examens
ONIRIS Site de la Géraudière
CS8225
44 322 Nantes CEDEX

contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr

Peuvent se présenter au concours de recrutement de l'internat en clinique des nouveaux animaux de compagnie des écoles nationales vétérinaires françaises :

- les titulaires du diplôme d'État de docteur vétérinaire français,
- les titulaires d'un diplôme vétérinaire étranger jugé équivalent par le jury du concours d'admission¹.
- les élèves des écoles nationales vétérinaires françaises, ainsi que les élèves d'écoles vétérinaires étrangères délivrant un diplôme vétérinaire jugé équivalent par le jury du concours d'admission¹, au cours de leur dernière année de formation initiale.

Comme suite à leur succès au concours d'admission, l'inscription définitive des élèves à la formation d'internat, sera prononcée suite à réception de leur **diplôme de docteur vétérinaire**, par le secrétariat de l'école de formation, **avant le 31 octobre de l'année d'inscription²**.

¹ Cette appréciation d'équivalence est délivrée par le jury lors de la publication des admissibilités.

² En absence de présentation de ce document, dans les délais l'interne sera immédiatement exclu de la formation. Les responsables des formations d'internat recommandent **très vivement** aux candidats concernés de soutenir leur thèse avant le début de la formation, ou d'avoir obtenu leur permis d'imprimé signifiant que leur travail de rédaction de thèse est achevé. En effet, la formation d'internat, particulièrement prenante au cours des premiers mois, est très difficilement compatible avec un travail de thèse.

Tableau de chronologie de l'admission à l'internat en clinique des nouveaux animaux de compagnie des ENV française.

Date limite de dépôt du dossier de candidature	Lundi 16 décembre 2024
Date limite de réception des lettres de recommandation / grille d'évaluation	Vendredi 3 janvier 2025
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web)	Lundi 20 janvier 2025
Épreuve d'évaluation des connaissances	Vendredi 7 mars 2025 de 9h00 à 12h00
Publication des résultats d'admissibilité de l'épreuve d'évaluation des connaissances (site web)	Lundi 10 mars 2025
Épreuve d'entretien	Vendredi 28 mars 2025 VISIO CONFERENCE
Publication des résultats d'admission (site web)	Lundi 31 mars 2025
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	Mercredi 1 avril – mercredi 2 - jeudi 3 avril 2025 11h00 - 23h00
Publication des inscriptions par établissement (site web)	Lundi 7 avril 2025
Début de formation	Septembre 2025
Inscription définitive des candidats non docteur vétérinaire lors de l'inscription	Dimanche 31 octobre 2025

L'ensemble des informations concernant le concours d'internat en clinique des Nouveaux Animaux de Compagnie (AC) : dates et lieux de convocation, résultats, affectation des candidats par école... se réalise par l'intermédiaire du site web du concours d'internat à l'adresse : <https://www.oniris-nantes.fr/formations/les-formations-veterinaires/concours-commun-internat-des-nouveaux-animaux-de-compagnie-nac>

I. CONSTITUTION DU DOSSIER

Il comprend les éléments suivants³ :

1. A transmettre en ligne sur le site web du concours, au format PDF avant le **Lundi 16 décembre 2024 minuit.**

1. Un curriculum vitae, présenté obligatoirement selon la forme proposée (Cf : 1. Curriculum vitaé. PDF).
2. Les résultats des trois dernières années d'études vétérinaires révolues, (Cf : 2 scolarité.PDF).
3. Le choix du centre d'examen pour l'épreuve théorique (NB : Ce choix est arrêté après clôture des inscriptions soit le **lundi 16 décembre 2024 minuit**).
4. Le choix de l'école de suivi du cursus d'internat (NB : Ce choix est consultable et modifiable jusqu'au **vendredi 21 mars 2025 - 12h00**).
5. La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
6. Pour les docteurs vétérinaires la photocopie de leur diplôme, pour les élèves des écoles vétérinaires en cours de leur dernière année de formation initiale un certificat de scolarité.

2. A transmettre directement par courriel par leur rédacteur et uniquement par courriel contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr :

7. Deux lettres de recommandation accompagnées chacune d'un formulaire d'évaluation, selon le modèle joint (Cf : 3 et 4 Formulaire d'évaluation) envoyée **directement au bureau du concours par l'évaluateur par courriel et indépendamment du candidat**, avant le **vendredi 3 janvier 2025**.

³ Le respect de la forme du dossier est impératif pour que celui-ci soit transmis aux membres du jury. En dehors des lettres de recommandation qui peuvent être rédigées en anglais l'ensemble du dossier sera présenté en langue française.

Rm : En cas de non réception de ces documents à la date butoir le bureau du concours réalisera une relance du rédacteur désigné de ces lettres de recommandation avec information du candidat.


8. Un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse **uniquement pour les candidats en cours de rédaction d'une thèse d'exercice en cours de formation dans une école française.**

3. A transmettre par voie postale ou virement bancaires et avant le **Lundi 16 décembre 2024 minuit,**

- 70 € de règlement de frais de dossier de concours pour les non boursiers
- 20 € de règlement de frais de dossier de concours pour les boursiers, pupilles de la nation...

par chèque, à l'ordre de REGIE FORMATION CONTINUE ONIRIS, transmis par courrier à l'attention de Mme Hélène Kirche – ONIRIS Formation continue / Bureaux des concours, Site de la Géraudière CS 82225 44322 NANTES CEDEX 3

par virement bancaire portant la mention « concours d'internat NAC » sur le compte dont le RIB est le suivant :

 TRÉSOR PUBLIC <small>4 quai de Versailles - 44000 Nantes - France</small>		Relevé d'identité bancaire					
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB		Domiciliation	
10071	44000	00001000732		97		TPNANTES	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN - (International Bank Account Number)							
						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1440	0000	0010	0073	297	TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE / ACCOUNT OWNER : REGIE FORMATION CONTINUE ONIRIS Site de la Géraudière BP 82225 44322 NANTES CEDEX 3							

Rm 1 : Après dépôt du dossier le règlement pour frais de dossier n'est pas remboursable.

Rm 2 : Les dossiers non complets, non accompagnés des règlements ou non parvenus dans les délais ne seront pas pris en compte.

II. MODALITES DU CONCOURS

2.1. Épreuve de dossier – COEFFICIENT : 1

L'évaluation du dossier des candidats par les membres du jury se réalise selon une grille qui prend en compte :

- La scolarité vétérinaire
- La réalisation de la thèse (pour les élèves des ENV françaises)
- Les formations complémentaires hors cursus initial diplômantes et non diplômantes
- Les stages du cursus de formation obligatoires et non obligatoires
- L'expérience professionnelle
- Les activités non vétérinaires rémunérées ou non rémunérées
- Les publications et conférences
- La lettre de motivation
- Les lettres de recommandation

Résultat d'admissibilité sur évaluation des dossiers

Après examen des dossiers par les membres du jury, l'admissibilité des candidats sur évaluation du dossier sera publiée le **lundi 20 janvier 2025** sur le site web d'ONIRIS (www.oniris-nantes.fr). Les candidats non admissibles ne sont pas autorisés à poursuivre les épreuves du concours.

2.2. Epreuve d'évaluation des connaissances – Carte d'identité indispensable – COEFFICIENT : 2

Les candidats sont convoqués dans le centre d'examen qu'ils ont choisi **le vendredi 7 mars 2025 à 9 h00.**

Les centres d'examen sont :

1. Les Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises ;
2. Suite à accord des doyens, les Facultés Vétérinaires de Liège, Madrid, Cluj et Valence ou autres en fonction du nombre de candidats et de leur demande ;

3. Suite à accord des ambassades de France (Campus France), des sites d'examen peuvent être organisés au Liban, Maroc, Tunisie, Algérie ou autre en fonction du nombre de candidats et de leur demande.

L'organisation du concours ne peut être tenue responsable de la non ouverture d'un site de concours (hors ENVF) suite à l'absence d'accord du responsable de la structure d'accueil ou d'un nombre insuffisant de candidats dans ce centre.

L'épreuve d'évaluation des connaissances est informatisée. Sa durée est de 2h30. Elle comprend entre 100 et 120 questions. Elle est commune avec celle du concours internat des animaux de compagnie.

Les questions seront de deux types :

- 1) Type Questionnaire à choix multiples et réponse unique avec une seule réponse juste (un point positif pour la bonne réponse, un demi-point négatif pour une mauvaise réponse, absence de point pour une absence de réponse ou pour une réponse « Je ne sais pas ») ;
- 2) Type Dessin ou photo à zones à identifier (un point positif pour la bonne réponse, un demi-point négatif pour une mauvaise réponse, absence de point pour une absence de réponse ou pour une réponse « Je ne sais pas »).

Les questions concernent les disciplines suivantes : Chirurgie, Médecine interne et externe, Reproduction, Urgences et soins intensifs, Imagerie médicale, Anesthésie, Biologie médicale, Dermatologie, Anatomopathologie et Nouveaux animaux de compagnie.

Pour chaque candidat, les questions seront présentées sous la forme de « blocs » de questions, non thématiques, proposées dans un ordre aléatoire, comprenant les questions en ordre aléatoire et les propositions de réponse en ordre aléatoire.

ATTENTION : À l'intérieur d'un bloc, il vous est possible de naviguer entre les questions et de modifier les réponses. Le passage au bloc suivant nécessite de valider et de FERMER le bloc précédent. Les réponses de ce bloc ne seront plus accessibles.

Un dictionnaire général de langue, non médical et non vétérinaire, en version papier, est accepté pour les candidats non francophones.

Cinq feuilles de brouillon seront remises aux candidats pour cette épreuve et restituées à la sortie.

Résultats d'admissibilité de l'épreuve d'évaluation des connaissances

L'admissibilité des candidats à l'issue de l'épreuve d'évaluation des connaissances sera publiée le **lundi 10 mars 2025** sur le site web d'ONIRIS (www.oniris-nantes.fr). Cent quarante

candidats seront admissibles et convoqués pour l'épreuve d'entretien. Les candidats non admissibles ne sont pas autorisés à poursuivre les épreuves du concours.

2.3. Epreuve d'entretien avec le jury - Carte d'identité ou passeport indispensable – COEFFICIENT : 2

L'épreuve d'entretien avec le jury aura lieu en visioconférence le vendredi **28 mars 2025**.

Les informations de convocation avec précision du jour et de la tranche horaire d'audition seront publiées sur le site web du concours.

2.4. Publication des résultats

Le classement provisoire des candidats, reçus en liste principale et en liste complémentaire, sera publiés, le **lundi 31 mars 2025**, sur le site web d'ONIRIS (www.oniris-nantes.fr)

III. MODALITES D'ATTRIBUTION DES PLACES DE FORMATION

L'affectation dans un des internats des ENVF est proposée en tenant compte :

- de votre classement aux épreuves,
- des préférences de choix que vous avez formulées,
- dans la limite des places disponibles par école.

La procédure d'affectation des candidats dans les établissements de formation à l'internat en cliniques des nouveaux animaux de compagnies des ENV Françaises se réalisera en ligne du **mardi 1 avril 2025 - 11h au jeudi 3 avril 2025 - 23h00**. La procédure sera close le **mercredi 3 avril 2025 à 23h00**.

Pour tout accès à cette pré-validation informatique obligatoire, le candidat devra saisir le **login et le mot de passe** qui lui ont été attribués après constitution du dossier d'inscription au concours et qu'il a utilisé lors de l'épreuve théorique informatisée.

Les candidats doivent se connecter et confirmer leur choix chaque jour entre 11h00 et 23h00.

Une fois connecté(e), quatre possibilités de réponse sont offertes :

1. OUI : Le candidat accepte l'école qui lui est proposée. **Son choix est définitif.** Le candidat n'a plus à se connecter à internet et **doit immédiatement envoyer un courrier de confirmation (téléchargeable sur le site) au responsable du concours (contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr).**

2. OUI MAIS : Le candidat accepte l'école qui lui est proposée, mais espère qu'une autre école mieux classée dans sa liste de vœux lui soit ultérieurement proposée. Si une nouvelle école lui est proposée le candidat perd automatiquement tous ses droits pour la proposition actuelle et sur les écoles placées après cette école dans sa liste. Le candidat **se connecte tous les jours tant qu'il répond OUI MAIS** et jusqu'**au dernier jour d'ouverture du site**. Le dernier jour d'ouverture du site il ne peut répondre que par **OUI (ou NON)** et il **doit envoyer immédiatement un courrier de confirmation (téléchargeable sur le site) au responsable du concours (contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr).**

Une absence de connexion et de confirmation de son choix équivaut automatiquement à un **NON**. Il perd donc ses droits sur cette école et sur toutes les autres écoles.

3. NON MAIS : Le candidat refuse l'école qui lui est proposée, mais espère qu'une autre école mieux classée dans sa liste de vœux lui soit ultérieurement proposée. Le candidat **se connecte tous les jours tant qu'il répond NON MAIS** et jusqu'**au dernier jour d'ouverture du site**. Si aucune autre école lui est proposée le candidat perd ses droits sur toutes les écoles.

4. NON : Le candidat refuse l'école qui lui est proposée et perd ses droits sur toutes les écoles.

Après la clôture des attributions en ligne et jusqu'à la publication des affectations définitives, les places restées vacantes seront proposées selon le même principe (classement et préférence) aux candidats. Les candidats auront 24h00 pour donner leur réponse OUI ou NON au président du concours.

Cette consultation numérique permettra la publication d'une **affectation définitive** suite à réception des courriers de confirmation d'inscription.

Les affectations définitives seront publiées le **lundi 7 avril 2025 et transmises aux services de scolarité des ENV.**

Après publication des affectations définitives par établissement, si du fait de la démission d'un interne une ou plusieurs places sont vacantes dans une ENV, sur autorisation du président du jury, il pourra être fait appel au premier candidat non affecté sur la liste complémentaire. Celui-ci aura 24h00 pour répondre par OUI ou NON.

NB : Les candidats diplômés des écoles nationales vétérinaire française, non docteur vétérinaire, seront inscrits en formation sous condition de soutenance de leur thèse avant le 31 octobre de l'année en cours. En absence de soutenance, leur inscription à la formation d'internat sera annulée.